



Diffusion publique de films enregistrés

Par **Jakalk**, le **07/01/2008** à **17:32**

-A partir de quand un film tombe-t-il dans le domaine public (et est donc exonéré de droits à acquitter) ?

-D'autre part y a-t-il des droits à acquitter lorsqu'on ne diffuse que des extraits de films enregistrés sur vhs ou dvd ? Merci de me répondre avec le maximum de précision et de fiabilité possible.